



CONTRAT DE PARTICIPATION Dispositif "Argent De Poche" Vacances de printemps 2024

NOM et Prénom du participant :

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité "Argent de poche" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure (horaires à déterminer selon la mission).
- J'indique toutes les ½ journées pour lesquelles je suis disponible, et La Commune et/ou le CCAS de La Ferrière m'indiquera celles retenues dans la limite de 20 maximums par an.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des activités qui me sont confiées.
- Étant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants à l'activité et tout public rencontré à l'occasion de la mission.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, range et remets le matériel à l'encadrant à l'issue de l'activité ;
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

Mairie

Centre Communal d'Action Sociale

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée

Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission et sera versée par virement bancaire au nom du participant dans un délai le plus court possible après la fin de la mission.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Le/...../.....

Signatures, précédés de la mention "Lu et approuvé"

Le participant

Le représentant légal

La collectivité

Le responsable du service

Vos données seront traitées par la Mairie de la Ferrière dans le cadre du dispositif « Argent de poche » et conservées pendant 10 ans. Le CCAS peut également être amené à traiter ces informations. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et retirer votre consentement au traitement de vos données en vous adressant directement à la Mairie de la Ferrière (92, rue Nationale - 85280 LA FERRIERE ou mairie@laferriere-vendee.fr) à l'attention du référent RGPD. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL.